

CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

1.	Mardi, le 1 ^{er} juillet 2025	Confédération
2.	Lundi, le 1 ^{er} septembre 2025	Fête du travail
3.	Lundi, le 13 octobre 2025	Jour d'Action de Grâce
4.	Lundi, le 22 décembre 2025	
5.	Mardi, le 23 décembre 2025	
6.	Mercredi, le 24 décembre 2025	
7.	Jeudi, le 25 décembre 2025	
8.	Vendredi, le 26 décembre 2025	
9.	Lundi, le 29 décembre 2025	
10.	Mardi, le 30 décembre 2025	
11.	Mercredi, le 31 décembre 2025	
12.	Jeudi, le 1 ^{er} janvier 2026	
13.	Vendredi, le 2 janvier 2026	
14.	Lundi, le 5 janvier 2026	
15.	Vendredi, 3 avril 2026	Vendredi Saint
16.	Lundi, le 6 avril 2026	Lundi de Pâques
17.	Lundi, le 18 mai 2026	Fête des Patriotes
18.	Mercredi, le 24 juin 2026	Fête nationale des Québécoises et Québécois
19.	*Congé flottant	

* Dans la fixation du congé flottant, les employés doivent tenir compte des règles suivantes :

- ☞ ce congé pourra être pris à un moment qui conviendra au personnel et au centre de services;
- ☞ l'absence du personnel ne doit pas avoir pour conséquence d'occasionner des frais de suppléance, sauf pour le personnel œuvrant en service de garde dans la mesure où celui-ci serait autrement privé de ces congés et après approbation de la direction;
- ☞ ce congé pourra être pris en demi-journée durant les mois de juillet et août; il devra être pris en une journée complète durant le reste de l'année scolaire;
- ☞ le centre de services scolaire sera fermée du 21 juillet au 1^{er} août 2025 (période de vacances estivales).